

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 19 Juin 2025 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 25 Juin 2025 à 16 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 16

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté.

ASSISTAIENT :

Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Gwénaëlle SEVENET, Conseillère aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION. M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-

Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération. - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre SALLIOU.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - FOURNITURES DE CARBURANTS LOTS N°1 à N°8 : ATTRIBUTIONS FOURNITURES DE CARBURANTS LOTS N°1 à N°8 : ATTRIBUTIONS

Le Président précise que par délibération du 26 février 2025, il avait décidé de procéder au renouvellement du marché alloté concernant la fourniture de carburants.

Il s'agit d'un marché en appel d'offres ouvert alloté sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique d'une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'une année sans montant minimum annuel et selon les montants maximums annuels suivants : lot n°1 : 500 000.00 € H.T., lot n°2 : 200 000.00 € H.T., lot n°3 : 70 000.00 € H.T., lot n°4 : 35 000.00 € H.T., lot n°5 : 200 000.00 € H.T., lot n°6 : 40 000.00 € H.T., lot n°7 : 90 000.00 € H.T et lot n°8 : 20 000.00 € H.T..

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2025 pour l'ouverture des plis des lots n°1 à n°8. Au vu des analyses des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués dans le tableau ci-après pour les lots n°1 à n°8 :

LOTS <i>Appel d'offres ouvert</i>	ENTREPRISES	SUR LA BASE DES MONTANTS ANNUELS ESTIMATIFS INDICATIFS
Lot n°1 : fourniture de gazole en vrac en cuve grande capacité sur le site de Pluzunet	TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST	297 749.90 € HT

<u>Lot n°2</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou	TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST	100 038.40 € HT
<u>Lot n°3</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Paimpol, Pleumeur-Gautier et Tréguier	TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST	32 355.40 € HT
<u>Lot n°4</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Guingamp et Pontrieux	TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST	11 093.28 € HT
<u>Lot n°5</u> : fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve moyenne capacité sur le site de Pluzunet	TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST	100 038.40 € HT
<u>Lot n°6</u> : Fourniture de fioul domestique ordinaire en vrac pour la cuve grande capacité sur le site de Pluzunet	SICARBU Ouest	7 830.00 € HT
<u>Lot n°7</u> : Fourniture de gazole en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou	TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST	50 502.00 € HT
<u>Lot n°8</u> : Fourniture de cartes accréditives pour carburant en station-service et recharges électriques	TOTAL ÉNERGIES MARKETING FRANCE	1 512.16 € HT

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR pour le lot n°1 « fourniture de gazole en vrac en cuve grande capacité sur le site de Pluzunet », la **Société TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST** pour le lot n°2 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou », la **Société TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST**, pour le lot n°3 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Paimpol, Pleumeur-Gautier et Tréguier » la **Société TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST**, pour le lot n°4 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac sur les secteurs de Guingamp et Pontrieux », la **Société TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST**, pour le lot n°5 « fourniture de gazole non routier (G.N.R.) en vrac en cuve moyenne capacité sur le site de Pluzunet », la **Société TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST**, pour le lot n°6 « Fourniture de fioul domestique ordinaire en vrac pour la cuve grande capacité sur le site de Pluzunet » la **société SICARBU Ouest**, pour le lot n°7 « Fourniture de gazole en vrac en cuve petite capacité sur le site de Pleumeur-Bodou », la **Société TOTAL ÉNERGIES PROXI NORD-OUEST**, pour le n°8 « fourniture de cartes accréditives pour carburant en station-service et recharges électriques», la **Société TOTAL ÉNERGIES MARKETING France**.

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

II - MARCHE D'ENTRETIEN, REPARATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS VALORYS LOT N°1 : ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE PROCEDES ET FOURNITURES DE PIECES USINEES : ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 3 avril 2025, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons

de commande avec un seul opérateur économique concernant lot n°1 : entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées de l'opération d'entretien, réparation, maintenance des installations VALORYS.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2025 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres a décidé de passer en procédure négociée avec la Société ARMOR BOBINAGE.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le passage en procédure négociée avec la **Société ARMOR BOBINAGE**.

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

III - TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS ISSUS DES INSTALLATIONS VALORYS LOT N°1 : MARCHE DE SECOURS POUR LE TRANSPORT, TRAITEMENT OU STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX : ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 13 novembre 2024, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique concernant lot n°1 : marché de secours pour le transport, traitement ou stockage de déchets non dangereux de l'opération de transport, traitement et stockage de résidus ultimes et déchets issus des installations VALORYS.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2025 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu l'offre Société SUEZ Recyclage et Valorisation Ouest sur la base du montant total annuel estimatif indicatif de 658 875 € HT.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR pour le marché lot n°1 : marché de secours pour le transport, traitement ou stockage de déchets non dangereux de l'opération de transport, traitement et stockage de résidus ultimes et déchets issus des installations VALORYS, l'offre de la **Société SUEZ Recyclage et Valorisation Ouest** sur la base du montant total annuel estimatif indicatif de 658 875 € HT.

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

IV - TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS ISSUS DES INSTALLATIONS VALORYS : ATTRIBUTION LOT N°3

Le Président précise que par délibération du 26 février 2025, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique concernant le lot n°3 « boues de REFIOM vers un CSD de classe 1 » de l'opération de transport, traitement et stockage de résidus ultimes et déchets issus des installations VALORYS.

Le Président rappelle que par délibération du 21 mai 2025, il a été décidé le passage en procédure négociée pour le lot n°3 avec le groupement SECHE ECO-INDUSTRIES/SECHE TRANSPORTS.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu l'offre de la **Société SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIES/SÉCHÉ TRANSPORTS** sur la base d'un montant estimatif annuel de **3 765€ HT**.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR pour le lot n°3 « boues de REFIOM vers un CSD de classe 1 » l'offre de la **Société SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIES/SÉCHÉ TRANSPORTS** sur la base du montant total estimatif indicatif annuel de **3 765 € HT**.

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

V - TRAVAUX BATIMENTS 2025 : LOT N°4 FOURNITURE ET POSE D'UN PONT ELEVATEUR HYDRAULIQUE ENCASTRE A 4 VERINS OU 4 CISEAUX TRANSVERSAUX POUR POIDS LOURDS - ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 21 mai 2025, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un marché en procédure adaptée concernant la fourniture et la pose d'un pont élévateur hydraulique encastré à 4 vérins ou 4 ciseaux transversaux pour poids lourds constituant le lot n°4 des travaux de bâtiment 2025.

La Commission des marchés délégués au bureau permanent s'est réunie le 10 juin 2025 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des marchés délégués au bureau permanent réunie ce jour a décidé de retenir le classement suivant :

1 - Variante 1	JA BECKER - SOHNE	128 800.00 € HT
2 - Offre de base	JA BECKER - SOHNE	122 400.00 € HT
3 - Variante 1	STERTIL France	152 990.00 € HT
4 - Offre	Société PROVAC	160 114.32 € HT
5 - Variante 2	STERTIL France	202 921.00 € HT

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR pour le lot n°4 « fourniture et pose d'un pont élévateur hydraulique encastre à 4 vérins ou 4 ciseaux transversaux pour poids lourds de l'opération travaux de bâtiments 2025, l'offre variante 1 de la **Société JA BECKER-SOHNE** pour un montant de **128 800 € HT**.

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

VI - FOURNITURES DE PIECES, ENTRETIEN, REPARATION MECANIQUE ET HYDRAULIQUE DES VEHICULES ROULANTS ET MATERIELS DE VALORYS : ATTRIBUTIONS LOTS N°3, LOTS N°8 à 13, N°19, N°22, N°28 et N°29

Le Président précise que par délibération du 3 avril 2025, il avait décidé de procéder au renouvellement du marché allotie concernant la fourniture de pièces, l'entretien et les réparations mécaniques et hydrauliques des véhicules roulants et matériels du SMITRED Ouest d'Armor.

Le Président précise que par délibération du 21 mai 2025 il a également été décidé de relancer les lots n°3, 8 à 13, 19, 22, 28 et 29 en raison de leur déclaration d'infructuosité.

Il s'agit d'un marché en appel d'offres ouvert allotie, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique sans montant minimum et avec des montants maximums annuels (lot n°3 : 35 000 € H.T. maximum, lot n°8 : 5 000 € H.T. maximum, lot n°9 : 40 000 € H.T. maximum, lot n°10 : 30 000 € H.T. maximum, lot n°11 : 20 000 € H.T. maximum, lot n°12 : 10 000 € H.T. maximum, lot n°13 : 20 000 € H.T. maximum, lot n°19 : 80 000 € H.T. maximum, lot n°22 : 40 000 € H.T. maximum, lot n°28 : 60 000 € H.T. maximum, lot n°29 : 70 000 € H.T. maximum.).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin 2025 pour l'ouverture des plis des lots n°3, 8 à 13, 19, 22, 28 et 29. Au vu des analyses des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués dans le tableau ci-après pour les lots n°3, 8 à 13, 19, 22, 28 et 29 :

LOTS <i>Appel d'offres ouvert</i>	ENTREPRISES	SUR LA BASE DES MONTANTS ANNUELS ESTIMATIFS
Lot n°3 : véhicules poids lourds de marque IVECO	Société KERTRUCKS	9 672.23 € HT
Lot n°8 : remorque routière de marque WOW	Société KERTRUCKS	5 380.56 € HT

Lot n°9 : remorques agricoles et routières de marque FLIEGL	INFRUCTUEUX - ABSENCE D'OFFRES	
Lot n°10 : véhicules légers et utilitaires < 3,5 t	BÉGARD Automobiles	29 595.72 € HT
Lot n°11 : tracteur agricole et moteur de marque DEUTZ	SERVIPRO	13 786.40 € HT
Lot n°12 : tracteur agricole de marque RENAULT	SERVIPRO	10 269.60 € HT
Lot n°13 : tracteurs agricoles de marque FENDT	SERVIPRO	15 203.40 € HT
Lot n°19 : chargeurs de marque SCHAFFER	SERVIPRO	39 185.80 € HT
Lot n°22 : Chargeur et télescopique de marque CLAAS	Passage en procédure négociée avec la Société CLAAS	
Lot n°28 : bras ampliroll de marque PALFINGER	Société KERTRUCKS	15 850.15 € HT
Lot n°29 : carrosserie peinture	Passage en procédure négociée avec la Société CARROSSERIE NICOLAS	

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR pour le lot n°3 « « véhicules poids lourds de marque IVECO », l'offre de **la Société KERTRUCKS**, pour le lot n° 8 « remorque routière de marque WOW », l'offre de **la société KERTRUCKS**, pour le lot n° 10 « véhicules légers et utilitaires < 3,5 t », l'offre de **la société BÉGARD Automobiles**, pour le lot n°11 « Tracteur agricole et moteur de marque DEUTZ », l'offre de **la Société SERVIPRO**, pour le lot n°12 « tracteur agricole de marque RENAULT», l'offre de **la Société SERVIPRO**, pour le lot n°13 « tracteurs agricoles de marque FENDT », l'offre de **la Société SERVIPRO**, pour le lot n°19 « chargeurs de marque SCHAFFER » l'offre de **la Société SERVIPRO**, pour le lot n°28 « bras ampliroll de marque PALFINGER » l'offre de **la Société KERTRUCKS**.

- D'APPROUVER le passage en procédure négociée avec **la Société CLAAS** pour le lot n°22 « chargeur et télescopique de marque CLAAS », avec **la Société CARROSSERIE NICOLAS** pour le lot n°29 « carrosserie peinture ».

- DE RELANCER le lot n°9 « remorques agricoles et routières de marque FLIEGL ».

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

VII - FOURNITURES DE PIECES, ENTRETIEN, REPARATION MECANIQUE ET HYDRAULIQUE DES VEHICULES ROULANTS ET MATERIELS DE VALORYS : ATTRIBUTIONS PROCEDURE NEGOCIEE LOTS N°1, 2, 4, 6, 7 et 18

Le Président précise que par délibération du 3 avril 2025, il avait décidé de procéder au renouvellement du marché allotie concernant la fourniture de pièces, l'entretien et les réparations mécaniques et hydrauliques des véhicules roulants et matériels du SMITRED Ouest d'Armor.

Le Président rappelle que par délibération du 21 mai 2025, il a été décidé le passage en procédure négociée pour les lots n°1, n°2, n°4, n°6, n°7 et n°18 avec les candidats ayant remis des offres. Dans le cadre de la procédure négociée, une demande a été transmise aux entreprises candidates.

Pour rappel, il s'agit d'un marché en appel d'offres ouvert allotie, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique sans montant minimum et avec des montants maximums annuels : lot n°1 : 120 000,00 € H.T., lot n°2 : 60 000 € H.T., lot n°4 : 100 000,00 € H.T., lot n°6 : 40 000,00 € H.T., lot n°7 : 60 000,00 € H.T., lot n°18 : 90 000,00 € H.T..

Au vu des analyses des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués dans le tableau ci-après pour les lots n°1, 2, 4, 6, 7 et 18 :

LOTS <i>Appel d'offres ouvert</i>	ENTREPRISES	SUR LA BASE DES MONTANTS ANNUELS ESTIMATIFS
Lot n°1 : véhicules poids lourds de marque RENAULT	KERTRUCKS	47 428.02 € HT
Lot n°2 : véhicules poids lourds de marque DAF	KERTRUCKS	18 950.46 € HT
Lot n°4 : véhicules poids lourds et moteurs de marque MAN	APLS	54 170.00 € HT
Lot n°6 : remorques routières de marque LOUAULT	KERTRUCKS	34 339.78 € HT
Lot n°7 : remorques routières de marque LEGRAS	KERTRUCKS	29 142.52 € HT
Lot n°18 : chargeurs et chariots de marque JCB et pelle TABARELLI	M3	48 044.32 € HT

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE RETENIR pour lot n°1 « véhicules poids lourds de marque RENAULT », l'offre de la Société **KERTRUCKS**, pour le lot n°2 « véhicules poids lourds de marque DAF », l'offre de la Société **KERTRUCKS**, pour le lot n°4 « Véhicules poids lourds et moteurs de

marque MAN », l'offre de la **Société APLS**, pour le lot n° 6 « remorques routières de marque LOUALT », l'offre de la **société KERTRUCKS**, pour le lot n° 7 « remorques routières de marque LEGRAS », l'offre de la **société KERTRUCKS**, pour le lot n°18 « chargeurs et chariots de marque JCB et pelle TABARELLI » l'offre de la **Société M3**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

VIII - EXTENSION HALL MACHEFER ET CREATION D'UN HANGAR - AVENANT N°3 AU LOT N°1 GROS ŒUVRE

Le Président expose que pour le bon écoulement des eaux pluviales en périphérie des nouveaux bâtiments créés, il est nécessaire de reprendre des surfaces de voiries supplémentaires. Ainsi, ce marché comporte des ajustements de prestations du marché pour un montant en plus-value de 17 364,71 € HT. Les avenants n°1, n°2 et n°3 cumulés engendrent une moins-value de -5.49 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°3 au lot n°1 « gros œuvre » tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°3 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

IX - EXTENSION HALL MACHEFER ET CREATION D'UN HANGAR - AVENANT N°2 LOT N°3 BARDAGE COUVERTURE : PROLONGATION DES DÉLAIS

Le Président expose que sur les travaux de couverture et bardage, le délai de réalisation des prestations doit être prolongé jusqu'au 30 septembre 2025. En effet, les délais de livraison des matériaux sont plus longs pour l'exécution d'une partie de la prestation. Cette prolongation de délai n'engendre pas de plus-value au montant du marché de base.

Cet exposé entendu,

Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°2 au lot n°3 « bardage couverture » tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

X - TRAVAUX DIVERS DE VRD SUR LE SITE VALORYS DE PLUZUNET - AVENANT N°1

Le Président expose que ce marché comporte des ajustements sur les quantités de prestations du marché comportant en moins, des reprises de clôtures et de la signalisation verticale et comportant en plus des surfaces supplémentaires de reprise des chemins piétons et des réfections complémentaires sur les réseaux d'eaux pluviales. Le bilan de ces ajustements totalise un montant en plus-value de 10 267,00 € HT.

L'avenant n°1 engendre une plus-value de 10.32 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°1 au marché de TRAVAUX DIVERS DE VRD SUR LE SITE DE PLUZUNET tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XI - TRAVAUX VRD : REALISATION D'UNE PLATEFORME DE RECEPTION ET DE BROYAGE DES VEGETAUX SUR LE SITE VALORYS DE PLUZUNET - LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'une consultation concernant la réalisation d'une plateforme de réception des végétaux sur le site Valorys de PLUZUNET. Ce nouvel espace sera destiné à accueillir les déchets verts des professionnels qui ne seront progressivement plus autorisés sur les déchèteries du territoire.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XII - LANCEMENT MARCHE ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE SUR LE DEVENIR DE L'UVE ET DE L'UCOM

Le Président expose qu'il y a lieu de lancer une assistance à maître d'ouvrage concernant le devenir de l'UVE et de l'UCOM comportant entre autres les missions suivantes :

- l'analyse d'une opération de rénovation de la chaudière de l'UVE VALORYS proposée par l'exploitant dans le cadre du contrat d'exploitation.
- un diagnostic des installations existantes de l'UVE complété par un bilan carbone du schéma multi-filières VALORYS et la réalisation du dossier DREAL RED III (directive SEQE).
- une analyse de la proposition faite par PAPREC concernant la prise en charge de la commercialisation de l'électricité produite par l'UVE.
- une analyse réglementaire pour statuer sur le devenir de l'UCOM.

Enfin, compte tenu de la fermeture prochaine de l'UCOM et d'une demande du syndicat de KERVAL d'un échange de tonnages d'OMR contre des encombrants à l'horizon 2028, il sera étudié les différents scénarios possibles de développement de l'UVE en termes technico-économiques pour les besoins conjoints du SMITRED Ouest d'Armor et de KERVAL, dans le cadre d'une délégation de service public et intégrant les contraintes spécifiques au site.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XIII - CESSION D'UN MATERIEL

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 €, du Bureau Permanent de 4 600 € à 30 000 € et de la compétence du Comité Syndical au-delà de 30 000 €.

Pour information, les biens suivants, de la compétence du Bureau Permanent (cessions entre 4 600 € et 30 000 €), ont été mis aux enchères (fin des enchères le 24/06/25) :

- Vente d'un chariot élévateur : offre de la **Société GAEC LE CELLIER DE BOAL** pour un montant de **7 554 € TTC**.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

XIV – CONVENTION D'ENLEVEMENT DES PAPIERS JOURNAUX ISSUS DU TRI SELECTIF DES ASSOCIATIONS SUR LE TERRITOIRE DU SMITRED OUEST D'ARMOR POUR CELLAOUATE

Le Président expose que depuis 2013, le SMITRED Ouest d'Armor et CELLAOUATE, entreprise de production de matériaux d'isolation en ouate de cellulose à partir de papier journal basée à St Martin des Champs dans le Finistère ont engagé un partenariat pour la collecte des papiers journaux auprès des associations du territoire. A ce titre, une convention signée en septembre 2022 pour une durée de trois ans est en cours et arrivera à échéance le 31 août 2025.

Il convient donc, afin de poursuivre cette collaboration avec une entreprise Bretonne de recyclage, d'établir une nouvelle convention à partir du 1^{er} septembre 2025, pour une durée de trois ans.

Le Président indique que ce partenariat donne satisfaction aux deux parties, et que CELLAOUATE souhaite continuer à confier la collecte des journaux au SMITRED Ouest d'Armor.

Le Président propose de signer cette nouvelle convention avec CELLAOUATE.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre CELLAOUATE et le SMITRED Ouest d'Armor.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Franc TANGUY, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération demande si la collecte est assurée par les agents du SMITRED Ouest d'Armor ?

Le Président indique que les agents du service transport assurent la collecte de ces journaux.

Pierre HUONNIC, Délégué de Lannion-Trégor Communauté précise que c'est de la bienveillance pour les écoles et qu'il serait bon de préciser que la collecte est assurée par les agents du SMITRED Ouest d'Armor.

XV - CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LE CLUB EN AVANT DE GUINGAMP/SMITRED OUEST D'ARMOR - PREVENTION DES DECHETS/ANIMATION/SENSIBILISATION ECO-STADE

Le Président rappelle qu'une convention de partenariat annuelle entre le SMITRED Ouest d'Armor et le club d'En Avant de Guingamp a été mise en place lors du précédent mandat afin de développer le tri sélectif au stade et aux abords du stade et plus globalement la promotion des actions de prévention et de communication du SMITRED Ouest d'Armor à l'échelle du territoire.

Le Président précise qu'il convient de définir les modalités de renouvellement pour un an de la convention de partenariat entre le SMITRED Ouest d'Armor et EAG. La participation du SMITRED Ouest d'Armor est de 25 800 € HT au titre de la saison 2025-2026.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre le club d'En Avant de Guingamp et le SMITRED Ouest d'Armor au titre de la saison 2025/2026.

XVI - GRATIFICATION DE FIN DE STAGE

Une stagiaire Nolwenn GUILLOU a été accueillie au service communication de Valorys dans le cadre de son stage de mise en situation en milieu professionnel avec la Mission Locale de Lannion.

Son sujet de stage était d'assister et de préparer l'organisation des portes ouvertes des 14 et 15 juin 2025, de participer aux visites et animations scolaires.

Le Président propose, eu égard de son investissement au cours de son stage du 26 Mai au 20 juin 2025 et lors des portes ouvertes, de verser la somme de 200 €.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ATTRIBUER** au stagiaire Nolwenn GUILLOU, une gratification de 200 €.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

XVII - INDEMNISATION DES CONGES ANNUELS NON PRIS DANS LE CADRE D'UNE CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE

Le Président expose qu'un agent du SMITRED Ouest d'Armor a quitté la collectivité dans le cadre d'une démission à la date du 02 Août 2025. A la date de sa démission, cet agent n'a pas épousé l'intégralité de ses congés annuels.

Le Président précise que le calcul du montant de l'indemnisation de ses jours de congés payés restant se fera sur le montant de l'indemnisation forfaitaire prévu pour l'indemnisation des jours CET en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent, soit 83 euros par jour pour la catégorie C.

L'agent dispose de 16 jours de congés annuels.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le paiement exceptionnel des congés payés à cet agent suite à sa radiation des cadres.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents au versement de cette somme.
- **DE PRENDRE ACTE** du montant à verser en conséquence soit la somme de 1 328 €.

XVIII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 16 heures 45.

